

DELIBERATION DU CONSEIL GENERAL
DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

SESSION OUVERTE LE 4 MARS 1996
SEANCE PUBLIQUE DU 14 MARS 1996

--oOo--

DELIBERATION N° 33 DE LA SESSION

OBJET : RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL
GENERAL N° 34
VOIRIE DEPARTEMENTALE - PROGRAMME DE
MODERNISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES

RAPPORTEUR : Monsieur Narcisse PLANAS

DELIBERATION :

LE CONSEIL GENERAL,

VU le rapport n° 34 de son Président,

après que le Rapporteur ait donné connaissance à l'Assemblée des propositions de la Commission des Bâtiments et Travaux Publics,

et après en avoir délibéré,

DECIDE :

1°) d'approuver le montant des programmes annuels d'investissement à savoir :

→  - 5 500 000 F pour les opérations de sécurité,
- 12 100 000 F pour les ouvrages vétustes,
- 1 000 000 F pour les plantations nouvelles.

2°) d'approuver les inscriptions budgétaires pour l'année 1996, relatives aux programmes d'aménagement des routes départementales dont la répartition indicative figure dans l'annexe 1 ;

3°) d'adopter le programme 1996 des routes départementales en traversée d'agglomération, subventionné par le Conseil Général et figurant à l'annexe 2 en modifiant le montant des travaux subventionnables (montant "hors taxes" au lieu du montant "toutes taxes comprises"), le taux de 40 % restant inchangé ; ce taux de 40 % affecté au montant H.T. devant être appliqué dorénavant à tous les programmes annuels futurs d'aménagement des routes départementales en traversée d'agglomération ;

4°) d'adopter l'appel d'offres ouvert comme règle générale pour l'attribution des marchés consécutifs aux programmes d'investissement et d'entretien routier ; néanmoins, les opérations faisant partie de ce programme dont le montant n'excédera pas le seuil fixé par l'arrêté interministériel cité à l'article 104-I-10° du code des marchés publics de même que celles répondant aux conditions prévues aux articles 104-I (§ 1 à 9) et 104-II (§ 1 à 3) dudit code, pourront faire l'objet d'un marché négocié ;

5°) de donner délégation à la Commission permanente pour approuver les projets et les montants ainsi que pour lancer la procédure de dévolution des marchés publics et déroger en temps que de besoin aux modalités définies annuellement par l'Assemblée Départementale ;

6°) de donner délégation à la Commission permanente en vue d'autoriser le Président :

- à signer les marchés et tous actes se rapportant à ces derniers, dans la limite des crédits se rapportant aux projets,

- à lancer les consultations, arrêter l'entreprise lauréate et signer les marchés négociés d'un montant inférieur à 300 000 F.

7°) de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les projets des conventions se rapportant à la réalisation des travaux et les dossiers de prise en considération des projets routiers pour inscription en emplacements réservés au bénéfice du Département dans les documents d'urbanisme.

8°) d'approuver, dans le cadre du programme quinquennal 1989/1993 d'aménagement des routes d'intérêt régional, adopté par l'Assemblée en février 1989, le changement de dénomination de l'opération R.D. 618 "calibrage entre Angoustrine et Targassonne" en "calibrage entre Angoustrine et Egat".

La présente délibération a été adoptée en séance publique par 27 voix pour et 3 abstentions.

Le vote a eu lieu à main levée.

ONT VOTE POUR

Mme Jacqueline ALDUY (absente ayant donné pouvoir à M. Georges ARMENGOL), M. Georges ARMENGOL, Mme Françoise BARATE, M. Paul BLANC, M. Jacques BORDANEIL, M. Jacques BOUILLE, M. Christian BOURQUIN, M. Louis CASEILLES, M. André COMAILLS, M. Pierre ESTEVE, M. Jean GALINDO, M. Jean-Luc MALE, M. René MARQUES, M. Alain MARTI, M. Bernard NICOLAU, M. René OLIVE, M. Emile PARES, M. Narcisse PLANAS, Mme Marie-Cécile PONS, M. Jean REDE (absent ayant donné pouvoir à M. René MARQUES), M. Jean RIGUAL, M. Aubin ROCA (absent ayant donné pouvoir à Mme Marie-Cécile PONS), M. Yves ROUSSELOT, M. Antoine SARDA, M. Henri SICRE, M. Henri SOLER, M. Raymond TRILLES, M. Jean VILA.

SE SONT ABSTENUS

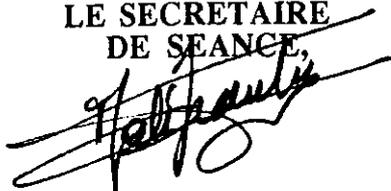
M. Jean-Paul ALDUY, M. Jean-Claude KAISER (absent ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul ALDUY), M. Jean VILA.

La séance était présidée par Monsieur René MARQUES et Monsieur Jean-Luc MALE faisait fonction de secrétaire.

**LE PRESIDENT
DE SEANCE,**

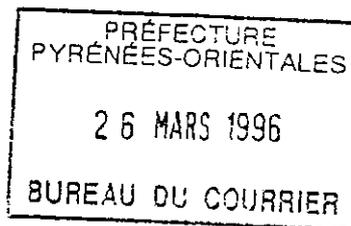

René MARQUES

**LE SECRETAIRE
DE SEANCE,**


Jean-Luc MALE

LE RAPPORTEUR


Narcisse PLANAS



ROUTES DEPARTEMENTALES
CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 1996
 (à l'exception de Perpignan-Canet)

REPARTITION	MONTANT INDICATIF (en millions de Francs)		
	Coût des Travaux	Financement du Département	Subvention ou Fonds de Concours
I - Opérations individualisées			
1 - Réseau Routier d'Intérêt Régional	21,870	17,683	4,187
2 - Routes Départementales de structure	10,270	10,040	0,230
3 - Autres Routes Départementales	17,260	16,430	0,830
II - Programmes Généraux			
1 - Etudes et confection de dossiers (chapitre 901-1-132-5)	3,500	3,500	-
2 - Acquisitions foncières (chapitre 901-1-2103-36)	6,000	6,000	-
3 - Ouvrages d'art vétustes	12,100	12,100	-
4 - Opérations diffuses de sécurité	7,500	7,500	-
5 - Plantations Nouvelles	1,000	1,000	-
TOTAUX	79,500	74,253	5,247

PRÉFECTURE
 PYRÉNÉES-ORIENTALES
 26 MARS 1996
 BUREAU DU COURRIER

**MODERNISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN TRAVERSEE D'AGGLOMERATION
PROGRAMME 1996 D'AIDE AUX COMMUNES**

COMMUNE	R.D.	MONTANT H.T. DES TRAVAUX DE CHAUSSEE	MONTANT DE LA SUBVENTION DU DEPARTEMENT (40 %)
ANGOUSTRINE (SIV Cant. Saillagouse)	618	94 590	37 836
CATLLAR	619	207 296	82 918
CAUDIES DE FENOUILLEDES	9	165 000	66 000
ESPIRA DE CONFLENT (SIV Ille)	55/55 A	107 400	42 960
ESPIRA DE L'AGLY	5	149 250	59 700
LATOURE DE CAROL (SIV Cant. Saillagouse)	34	251 700	100 680
LAROQUE des ALBERES	2	215 000	86 000
LE SOLER	916	482 350	192 940
MATEMALE (SIV Capcir-Ht Conflent)	52	663 349	265 340
MAUREILLAS	618	570 000	228 000
PEYRESTORTES (SIV Rivesaltais)	614	615 000	246 000
POLLESTRES	39	414 593	165 837
SOREDE	2	237 000	94 800
SOREDE	11	204 750	81 900
THEZA	39	247 000	98 800
TOULOUGES	612 A	517 500	207 000
VILLEMOLAQUE	2/37	270 000	108 000
TOTAL		5 411 778	2 164 711

PREFECTURE
 PYRENEES-ORIENTALES
 26 MARS 1998
 BUREAU DU COURRIER